



Code de déontologie pour les étudiants en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses

La Faculté d'Economie et Management GSEM attire l'attention des étudiantes et étudiants auteurs de travaux de recherche, de mémoires et de thèses, des graves conséquences auxquels ils s'exposent en cas de plagiat, d'utilisation de sources d'information (internet ou autres) sans mention expresse de la source, de fabrication et/ou de falsification de résultats.

Il décide d'adopter en la matière les règles de bonne conduite préconisées par le Conseil académique de l'Université de Louvain¹ et demande aux étudiants de s'y conformer sous peine de sanction pour fraude. Ces règles sont les suivantes :

1 Conseil académique de l'Université Catholique de Louvain du 9 février 1998, sur

<http://www.uclouvain.be/61095.html>

"L'utilisation de l'information doit respecter des règles éthiques simples mais strictes : le respect de la propriété intellectuelle et de la vérité interdit que l'on fasse passer pour sien, fût-ce par omission, un travail que l'on n'a pas accompli.

Il importe donc de citer clairement ses sources, ce qui permet aussi de soumettre le travail au contrôle critique du lecteur qui peut ainsi apprécier par lui-même la qualité de l'information.

En particulier, l'étudiant veillera à toujours bien distinguer ce qui revient à d'autres et ce qui lui est personnel : les citations d'auteurs sont signalées par des guillemets ou par les règles en usage dans la discipline; si elles sont modifiées légèrement, fût-ce par la mise en évidence de certains mots, on le signalera (par exemple au moyen des mots " souligné par nous "); les commentaires qui suivent de près un texte ou les travaux qui sont de simples adaptations doivent être signalés comme tels ("ici, nous suivons les idées de X, en les adaptant à notre contexte "); les traductions mentionneront leur auteur, qui peut être l'étudiant lui-même; les apports personnels peuvent bien entendu être signalés comme tels et sont à encourager.

La bibliographie doit être précise et permettre de toujours retrouver la source (livres, articles, etc). La courtoisie recommande de signaler les informations non écrites importantes recueillies oralement. L'usage n'a pas encore codifié l'utilisation des informations recueillies sur site Internet, mais l'éthique veut ici aussi que les sources d'un travail scientifique soient signalées; ici comme ailleurs, il n'est en tout cas pas admissible que l'étudiant fasse passer pour sien des travaux tout faits qu'il aurait recueillis sur un site ou l'autre.

Le plagiat, la fabrication et la falsification des résultats sont unanimement considérés comme des fautes graves."

Les auteurs d'un mémoire, d'une thèse ou d'un travail de recherche doivent inscrire leur nom, prénom et le titre de leur travail sur le présent document, le signer et le retourner à karen.longden@unige.ch au GSEM Service Etudiants dès l'acceptation de leur sujet.

NOM :

Prénom :

Titre du travail :

Signature :